

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 22 juin 2016 à 20h30**

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** le 15 juin 2016

**PRÉSENTS :** DARETS Benoît, BEGARDES Pascale, DARDY Nathalie, FAUTHOUX Claudine, LAFITTE Lucie, LARD Hervé, LIBIER Alain, AUDAP Isabelle, AUBERT Laure, MESLAGE Éric LOPEZ Pierre, TEIXEIRA Frédéric, GAYON Christine.

**EXCUSÉS :** DESTRIKATS Jean-Michel, DESSARPS Philippe.

Secrétaire de séance : M. MESLAGE Éric

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 24 mai 2016.

**Toutes les délibérations ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité**

**Délibération n° 41 et 42 : Avenant n°1 au marché Lot 2 Eaux Usées, Eau potable, Poste de relèvement et Lot 1 Voirie, Eaux pluviales (tranche 1 et 2) du lotissement de Haureil.**

M. le Maire indique que suite à l'obtention du permis d'aménager modificatif du lotissement de Haureil il convient d'apporter des avenants aux marchés initiaux.

Il propose les avenants suivants :

LOT	OBJET DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT MARCHÉ INITIAL TRANCHE 1+2 HT	TRANCHE 1 INITIAL HT	TRANCHE 2 INITIAL HT	MONTANT MARCHÉ MODIFIÉ HT	MONTANT MARCHÉ MODIFIÉ TTC	MONTANT AVENANT HT
1	VOIRIE, EAUX PLUVIALES	COLAS SUD-OUEST	251 798,06 €	105 150,12 €	146 647,94 €	217 478,19 €	260 973,83 €	- 34 319,87 €
2	EAUX USÉES, EAU POTABLE, POSTE DE RELEVEMENT	SNATP SUD-OUEST	84 342,00 €	52 038,00 €	32 304,00 €	111 254,90 €	133 505,88 €	26 912,90 €
3	AMÉNAGEMENT	LA PARADE DES JARDINS	42 907,02 €	22 318,71 €	20 588,31 €	1 533,33 €	1 840,00 €	/
TOTAL			<b>379 047,08 €</b>	179 506,83 €	199 540,25 €	<b>330 266,42 €</b>	396 319,71 €	- 7 406,97 €

**Délibération n° 43 : Fixation du prix de vente des terrains du lotissement de Haureil.**

M. LARD se retire de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du prix total de l'opération dont le montant s'élève à 555 105€.

Il explique le calcul de la TVA sur la marge que le notaire nous a transmis, et donne les indications de la Trésorerie au sujet de la TVA.

Au vu de tous ces éléments il est décidé d'appliquer un prix de 97€ TTC le m2.

**Délibération n° 44 : Modification de la délibération du 11 juin 2008 portant création d'une régie de recettes dans le cadre des Rencontres Enchantées.**

M. le Maire expose qu'afin de réaliser des économies sur les achats de tickets lors des divers événements des Rencontres Enchantées, il y a lieu de rajouter un mode d'encaissement, à savoir le registre PIRZ, qui pourra être utilisé chaque année.

**Délibération n° 45 : Vente de 6 stères de bois**

La commune dispose d'un lot de bois de chauffage. Ce bois n'est pas abattu, ni tronçonné, et est proposé aux Saubriguais, uniquement pour leur consommation personnelle au tarif de 10€ le stère. Il est proposé que 6 stères de bois soient vendus à M. AURIOL.

**Délibération n° 46 : Participation pour création de voie nouvelle et réseaux sur le territoire communal. Parcelle de Mme DESCOUTEY.**

Suite aux travaux réalisés pour la création de voie nouvelle et réseaux, et vu la délibération du 09 septembre 2003 instaurant la participation des propriétaires, il est convenu que la participation de Mme DESCOUTEY est d'un montant de 2010€.

✓ **Divers**

*Bureau de vote*

Suite au courrier de M. le Préfet au sujet du nombre de bureaux de vote, M. le Maire indique qu'il a fait une réponse en demandant de ne pas modifier le nombre de bureaux de vote sur la commune.

*Devis amiante*

Suite à la dernière séance du Conseil Municipal, il a été demandé un autre devis pour la réalisation d'un Diagnostic Technique Amiante, il s'avère que la société SESO est la moins disante. Elle est donc retenue.

### *Financement des logements Berns*

M. le Maire expose qu'il s'est documenté afin de savoir s'il était possible d'obtenir un agrément bailleurs social sur cette opération afin de bénéficier d'aides de l'État pour le financement.

Il indique que cela est possible mais qu'en contrepartie le prix des loyers sera conventionné et plafonné à 5,14€ le m2.

Il indique que plusieurs organismes bancaires ont fait des propositions pour des prêts traditionnels à des taux relativement bas.

Il expose un tableau comparatif montrant le chiffrage des différentes options.

Au vu de ces éléments, il est décidé de réaliser un prêt traditionnel sur 15 ans et d'appliquer un tarif de loyer qui sera compris entre 7 et 9€ le m2 (suivant le coût définitif des travaux).

#### ✓ **Porté à connaissance**

- Tour des commissions,
- CCID,
- Personnel ALSH,
- Maison de la chasse,
- Fêtes locales,
- Maison médicale,
- Point sur le budget,
- Ad'Ap ERP commune.

Date du prochain Conseil Municipal : 02 aout 2016.

***Séance levée à 23h30***

SAUBRIGUES, le 24 juin 2016